



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Vehicles & Industrial Products Division  
140 O'Connor, Tower East  
4th Floor  
140 O'Connor, Tour Est  
4ème étage  
Ottawa  
Ontario  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Camion moyen, benne basculante avec	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 21120-202603/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 003
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 21120-20-3392603	<b>Date</b> 2020-07-30
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$HP-925-78846	
<b>File No. - N° de dossier</b> hp925.21120-202603	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2020-08-28</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Buck, Daniel	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hp925
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 297-0638 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## MODIFICATION 003

**La présente modification vise à :**

- a) Répondre aux questions des soumissionnaires; et
- b) Reviser ce qui suit.

**Partie A) Reporter la date de clôture de la demande de proposition :**

**Du : 6 août 2020 à 14 h. HAE**  
**Au : 28 août 2020 à 14 h. HAE**

**Partie B) Répondre aux questions des soumissionnaires :**

**Question 5 :** À l'annexe «B» camion moyen, benne basculante avec chasse-neige (diesel) et à l'annexe «C» camion moyen, benne basculante avec chasse-neige (diesel) (essence), options 1. Chasse-neige (lame droite), l'article 1.2 indique «Doit être du type en angle, à couteaux déclencheurs à la base ». Le SCC accepterait-il une conception de versoir complet?

**Réponse 5 :** Non, une conception de versoir complet ne serait pas acceptable et ne respecterait pas les exigences opérationnelles du Service correctionnel du Canada.

**Question 6 :** À l'annexe «B» camion moyen, benne basculante avec chasse-neige (diesel) et à l'annexe «C» camion moyen, benne basculante avec chasse-neige (diesel) (essence), options 1. Chasse-neige (lame droite), l'article 1.5 demande «La lame doit être construit en acier de calibre 12 au minimum et incorporer un minimum de 8 nervures de renforcement ». Le SCC accepterait-il une épaisseur de calibre 12 avec une conception à 6 nervures?

**Réponse 6 :** Le SCC acceptera une lame construite avec un minimum d'acier de calibre 12 et un minimum de 6 nervures de renforcement. Veuillez consulter la révision de l'option 1. Chasse-neige (lame-droite) dans la partie C de cette modification.

**Question 7 :** À l'annexe «B» camion moyen, benne basculante avec chasse-neige (diesel) et à l'annexe «C» camion moyen, benne basculante avec chasse-neige (diesel) (essence), options 1. Chasse-neige (lame-droite), l'article 1.6 demande «La finition de la lame doit être de couleur jaune par revêtement en poudre pour des raisons de sécurité et de visibilité ». Le SCC accepterait-il un revêtement en poudre de couleur autre que le jaune?

**Réponse 7 :** Pour des raisons de sécurité et de visibilité, le SCC exige que la lame soit peinte avec une couleur à haute visibilité afin que la lame soit visible pendant le fonctionnement (ex: le jaune serait acceptable tandis que le noir ou le blanc ne le seraient pas). Veuillez consulter la révision de l'option 1. Chasse-neige (lame droite) dans la partie C de cette modification.

**Question 8 :** À l'annexe «B» camion moyen, benne basculante avec chasse-neige (diesel) et à l'annexe «C» camion moyen, benne basculante avec chasse-neige (diesel) (essence), options 1. Chasse-neige (lame droite), l'article 1.10 demande «Le vérin de levage doit avoir des dimensions d'au moins 1 ½ "X 10" minimum. Le SCC accepterait-il 2 "x 9 3/4"?

**Réponse 8 :** Oui, une dimension de 2 "x 9 3/4" serait acceptable. Veuillez consulter la révision de l'option 1. Chasse-neige (lame droite) dans la partie C de cette modification.

**Question 9 :** À l'annexe «B» camion moyen, benne basculante avec chasse-neige (diesel) camion moyen, benne basculante avec chasse-neige (essence) de l'annexe «C», options 2. Chasse-neige (lame en V), l'article 2.2 indique «Doit être du type en angle, à couteaux déclencheurs à la base » Le SCC accepterait-il une conception de versoir complet?

**Réponse 9 :** Non, une conception de versoir complet ne serait pas acceptable et ne respecterait pas les exigences opérationnelles du Service correctionnel du Canada.

**Question 10 :** À l'annexe «B» camion moyen, benne basculante avec chasse-neige (diesel) et à l'annexe «C» camion moyen, benne basculante avec chasse-neige (diesel) (essence), options 2. Chasse-neige (Lame en V), article 2.5 demande La lame doit être construit en acier de calibre 14 minimum et incorporer un minimum de 12 nervures de renforcement ». Le SCC accepterait-il un calibre 16 et 8 nervures?

**Réponse 10 :** Non, le SCC n'acceptera pas une lame en V construite avec de l'acier de calibre 16 et 8 nervures de renforcement. Veuillez consulter la révision de l'option 2. Chasse-neige (Vee-Blade) dans la partie C de cette modification.

**Question 11 :** À l'annexe «B» camion moyen, benne basculante avec chasse-neige (diesel) et à l'annexe «C» camion moyen, benne basculante avec chasse-neige (diesel) (essence), options 2. Chasse-neige (Lame en V), l'article 2.6 demande «Assemblage de la lame doit avoir une finition en poudre jaune pour la sécurité et la visibilité. »Le SCC accepterait-il une finition en poudre autre que jaune?

**Réponse 11 :** Pour des raisons de sécurité et de visibilité, le SCC exige que la lame soit peinte avec une couleur à haute visibilité afin que la lame soit visible pendant le fonctionnement (ex: le jaune serait acceptable tandis que le noir ou le blanc ne le seraient pas). Veuillez consulter la révision de l'option 1. Chasse-neige (lame droite) dans la partie C de cette modification

**Question 12 :** À l'annexe «B» camion moyen, benne basculante avec chasse-neige (diesel) et à l'annexe «C» camion moyen, benne basculante avec chasse-neige (diesel) (essence), options 3. Épandeur, article 3.7 «Le convoyeur doit être du type à chaînes et à raclettes. La largeur hors tout du convoyeur doit être d'au moins 16,5 po. La chaîne doit être du type à maillons coudés en acier avec des traverses de ¼ po X ¾ po. Le SCC accepterait-il un 3/16 po x ¾ po »?

**Réponse 12 :** Non, le SCC n'accepterait pas que les traverses soient de 3/16 "X ¾". Les traverses doivent mesurer au moins ¼ po"X ¾po

**Question 13 :** À l'annexe «B» camion moyen, benne basculante avec chasse-neige (diesel) et à l'annexe «C» camion moyen, benne basculante avec chasse-neige (diesel) (essence), options 3. Épandeur, article 3.8 «plaques de protection supérieures en deux pièces amovibles». Le SCC accepterait-il un écran supérieur plat avec une tige de ¼ po de diamètre?

**Réponse 13 :** Oui, le SCC accepterait une plaque supérieur plat d'une tige de ¼ po de diamètre. Veuillez consulter la révision de l'option 3. Épandeur dans la partie C de cet amendement.

**Question 14 :** Il y a un écart entre les versions anglaise et française de l'amendement 002. Dans la version anglaise de l'amendement, l'annexe «A» Tarification est «supprimée et remplacée par» alors que dans la version française de l'amendement, l'annexe «A» Tarification est ajouté". Pourriez-vous s'il vous plaît confirmer ce qui est exact?

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21120-202603/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21120-202603

Amd. No. - N° de la modif.  
003  
File No. - N° du dossier  
hp925.21120-202603

Buyer ID - Id de l'acheteur  
hp925  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

**Réponse 14** : Il y avait une erreur dans la version française de la modification 002. L'annexe «A» Tarification était censée indiquer «supprimer et remplacer par» au lieu d' «ajouter». Les soumissionnaires sont tenus de fournir des prix conformément aux prix demandés dans la modification 002.

### Partie C) Réviser ce qui suit

1. À l'annexe «B» camion moyen, benne basculante avec chasse-neige (diesel), option 1. chasse-neige (lame droite)

#### Supprimer et remplacer par:

Les configurations B et D doivent inclure les exigences obligatoires suivantes:			
1. CHASSE-NEIGE (lame droite)			
1.1	La largeur du chasse-neige doit être entre 8 pi 7 po et 9 pi.		
1.2	Le chasse-neige doit être du type en angle, à couteaux déclencheurs à la base.		
1.3	La hauteur de la lame doit être entre 29 po et 32 po.		
1.4	Les ressorts doivent être du type à compression; il doit y en avoir au moins 4.		
1.5	La lame doit être construite en acier de calibre 12 minimum, avec au moins 6 nervures de renforcement.		
1.6	La finition de la lame doit être de couleur haute visibilité par revêtement en poudre pour des raisons de sécurité et de visibilité.		
1.7	La partie détachable de la lame ne doit pas peser plus de 900 lb.		
1.8	Le chasse-neige doit être commandé par un bloc d'alimentation électrique/hydraulique.		
1.9	Les vérins de réglage d'angle doivent avoir des dimensions d'au moins 1 ½ po x 12 po.		
1.10	Le vérin de levage doit avoir des dimensions d'au moins 1 ½ po x 9 3/4 po.		
1.11	Manette de commande électrique montée en permanence sur le tableau de bord		
1.12	Phares à halogène affleurants et à double faisceau, avec des feux combinés de clignotement/stationnement		
1.13	Les phares du véhicule doivent passer automatiquement en mode chasse-neige lorsque la lame est fixée.		
1.14	Une seule pièce entièrement détachable, raccordée en faisant avancer le véhicule, facilement opérable par une personne		
1.15	Une seule poignée de détachement doit actionner les 2 goupilles de raccordement à l'avant du chasse-neige.		
1.16	La lame doit être munie d'un bord de coupe boulonné – ½ po x 6 po, au minimum, en acier à haute teneur de carbone C1090.		
1.17	Défecteurs de caoutchouc : minimum 3/8 po x 10 po		
1.18	Repères de lame hautement visibles (par paire)		

2. À l'annexe « B » camion moyen, benne basculante avec chasse-neige (diesel) option 2. Chasse-neige (lame en V)

**Supprimer et remplacer par:**

<b>Les configurations A et C doivent inclure les exigences obligatoires suivantes:</b>			
<b>2. CHASSE-NEIGE (lame en V)</b>			
2.1	La largeur du chasse-neige de type lame en V à charnière centrale doit être entre 9 pi 4 po et 9 pi 8 po.		
2.2	Le chasse-neige doit être du type en angle, à couteaux déclencheurs à la base.		
2.3	La hauteur de la lame doit être de 31 à 32 po au centre, et de 38 à 39 po à l'extrémité des ailes de lame évasées.		
2.4	Les ressorts doivent être du type à compression; il doit y en avoir au moins quatre (4).		
2.5	<b>La lame doit être construite en acier de calibre 14 minimum, avec au moins 10 nervures de renforcement</b>		
2.6	<b>La finition de la lame doit être de couleur haute visibilité par revêtement en poudre pour des raisons de sécurité et de visibilité.</b>		
2.7	La partie détachable de la lame ne doit pas peser plus de 1 050 lb.		
2.8	Le chasse-neige doit être commandé par un bloc d'alimentation électrique/hydraulique.		
2.9	Les vérins de réglage d'angle doivent avoir des dimensions d'au moins 1 ¾ po x 11 po.		
2.10	Le vérin de levage doit avoir des dimensions d'au moins 1 ¾ po x 10 po.		
2.11	Manette de commande électrique montée en permanence sur le tableau de bord		
2.12	Phares à halogène affleurants et à double faisceau, avec des feux combinés de clignotement/stationnement		
2.13	Les phares du véhicule doivent passer automatiquement en mode chasse-neige lorsque la lame est fixée.		
2.14	Une seule pièce entièrement détachable, raccordée en faisant avancer le véhicule, facilement opérable par une personne		
2.15	Une seule poignée de détachement doit actionner les 2 goupilles de raccordement à l'avant du chasse-neige.		
2.16	La lame doit être munie d'un bord de coupe boulonné – ½ po x 6 po, au minimum, en acier à haute teneur de carbone C1090.		
2.17	Défecteurs de caoutchouc : 3/8 po x 10 po		
2.18	Repères de lame hautement visibles (par paire)		

3. À l'annexe « B » camion moyen, benne basculante avec chasse-neige (diesel) option 3. Épandeur

**Supprimer et remplacer par:**

<b>Toutes les configurations doivent inclure les exigences obligatoires suivantes:</b>			
<b>3. ÉPANDEUR</b>			
3.1	L'épandeur doit être du type entièrement hydraulique; commandé par deux (2) moteurs hydrauliques, un pour le tourniquet et un pour le convoyeur.		
3.2	La longueur extérieure de la trémie doit être d'au moins 9 pi et d'au plus 10 pi; la largeur extérieure doit être de 50 po. La longueur hors tout doit être entre 41 po et 45 po. La capacité doit être d'au moins 3 verges cubes, d'au plus 3,5 verges cubes.		
3.3	Le poids ne doit pas dépasser 1 000 lb.		
3.4	La trémie doit comporter des côtés et des extrémités en acier de calibre 16 minimum, des ailes à inclinaison de 45 degrés minimum, les rebords supérieurs formant un canal.		
3.5	Un V inversé doit être monté de série. Au moins deux supports verticaux en acier de calibre 16 sont exigés de chaque côté. Les garde-chaînes de pleine longueur doivent être en acier de calibre 16 minimum et doivent être soudés en place.		
3.6	Le plancher doit être en acier de calibre 16 minimum.		
3.7	Le convoyeur doit être du type à chaînes et à raclettes. La largeur hors tout du convoyeur doit être de 16,5 po. La chaîne doit être du type à maillons soudés en acier, avec des traverses de ¼ po x 3/4 po.		
3.8	<b>Plaques de protection supérieures en deux pièces et amovibles ou un écran supérieur plat avec tige de ¼ po de diamètre.</b>		
3.9	<b>Trousse d'arrimage :</b> L'épandeur doit être retenu en place à l'aide de deux anneaux soudés à l'avant de la benne basculante, et être arrimé à l'aide de deux chaînes de qualité supérieure et des boulons en U. Une barre d'acier faite sur mesure doit être fabriquée pour retenir l'arrière de l'épandeur. Elle doit être fixée à l'épandeur de manière à pouvoir être rattachée aux verrous du hayon arrière de chaque côté de la benne basculante. Le système à crochets de la benne basculante doit retenir la barre en place à l'arrière.		
3.10	Le disque du tourniquet doit avoir un diamètre de 14,5 po et comporter au moins quatre (4) ailettes. Trois (3) déflecteurs réglables extérieurs doivent être prévus pour assurer un contrôle complet de la direction d'épandage (vers l'arrière, la gauche, la droite) et la concentration (faisceau étroit ou pleine largeur). La largeur d'épandage doit être comprise entre 2 pi et 40 pi.		
3.11	Un vibreur de 12 V c.c. doit être monté sur le corps de la trémie. Il doit être commandé depuis l'intérieur de la cabine à l'aide d'un interrupteur marche/arrêt (ON/OFF).		

4. À l'annexe «C» camion moyen, benne basculante avec chasse-neige (essence), option 1. chasse-neige (lame droite)

**Supprimer et remplacer par:**

<b>Les configurations B et D doivent inclure les exigences obligatoires suivantes:</b>			
<b>4. CHASSE-NEIGE (lame droite)</b>			
1.1	La largeur du chasse-neige doit être entre 8 pi 7 po et 9 pi.		
1.2	Le chasse-neige doit être du type en angle, à couteaux déclencheurs à la base.		
1.3	La hauteur de la lame doit être entre 29 po et 32 po.		
1.4	Les ressorts doivent être du type à compression; il doit y en avoir au moins 4.		
1.5	La lame doit être construite en acier de calibre 12 minimum, avec au moins 6 nervures de renforcement.		
1.6	La finition de la lame doit être de couleur haute visibilité par revêtement en poudre pour des raisons de sécurité et de visibilité.		
1.7	La partie détachable de la lame ne doit pas peser plus de 900 lb.		
1.8	Le chasse-neige doit être commandé par un bloc d'alimentation électrique/hydraulique.		
1.9	Les vérins de réglage d'angle doivent avoir des dimensions d'au moins 1 ½ po x 12 po.		
1.10	Le vérin de levage doit avoir des dimensions d'au moins 1 ½ po x 9 ¾ po.		
1.11	Manette de commande électrique montée en permanence sur le tableau de bord		
1.12	Phares à halogène affleurants et à double faisceau, avec des feux combinés de clignotement/stationnement		
1.13	Les phares du véhicule doivent passer automatiquement en mode chasse-neige lorsque la lame est fixée.		
1.14	Une seule pièce entièrement détachable, raccordée en faisant avancer le véhicule, facilement opérable par une personne		
1.15	Une seule poignée de détachement doit actionner les 2 goupilles de raccordement à l'avant du chasse-neige.		
1.16	La lame doit être munie d'un bord de coupe boulonné – ½ po x 6 po, au minimum, en acier à haute teneur de carbone C1090.		
1.17	Déflexeurs de caoutchouc : minimum 3/8 po x 10 po		
1.18	Repères de lame hautement visibles (par paire)		

5. À l'annexe « C » camion moyen, benne basculante avec chasse-neige (essence) option 2. Chasse-neige (lame en V)

**Supprimer et remplacer par:**

<b>Les configurations A et C doivent inclure les exigences obligatoires suivantes:</b>			
<b>5. CHASSE-NEIGE (lame en V)</b>			
2.1	La largeur du chasse-neige de type lame en V à charnière centrale doit être entre 9 pi 4 po et 9 pi 8 po.		
2.2	Le chasse-neige doit être du type en angle, à couteaux déclencheurs à la base.		
2.3	La hauteur de la lame doit être de 31 à 32 po au centre, et de 38 à 39 po à l'extrémité des ailes de lame évasées.		
2.4	Les ressorts doivent être du type à compression; il doit y en avoir au moins quatre (4).		
2.5	<b>La lame doit être construite en acier de calibre 14 minimum, avec au moins 10 nervures de renforcement</b>		
2.6	<b>La finition de la lame doit être de couleur haute visibilité par revêtement en poudre pour des raisons de sécurité et de visibilité.</b>		
2.7	La partie détachable de la lame ne doit pas peser plus de 1 050 lb.		
2.8	Le chasse-neige doit être commandé par un bloc d'alimentation électrique/hydraulique.		
2.9	Les vérins de réglage d'angle doivent avoir des dimensions d'au moins 1 ¾ po x 11 po.		
2.10	Le vérin de levage doit avoir des dimensions d'au moins 1 ¾ po x 10 po.		
2.11	Manette de commande électrique montée en permanence sur le tableau de bord		
2.12	Phares à halogène affleurants et à double faisceau, avec des feux combinés de clignotement/stationnement		
2.13	Les phares du véhicule doivent passer automatiquement en mode chasse-neige lorsque la lame est fixée.		
2.14	Une seule pièce entièrement détachable, raccordée en faisant avancer le véhicule, facilement opérable par une personne		
2.15	Une seule poignée de détachement doit actionner les 2 goupilles de raccordement à l'avant du chasse-neige.		
2.16	La lame doit être munie d'un bord de coupe boulonné – ½ po x 6 po, au minimum, en acier à haute teneur de carbone C1090.		
2.17	Défecteurs de caoutchouc : 3/8 po x 10 po		
2.18	Repères de lame hautement visibles (par paire)		

6. À l'annexe « C » camion moyen, benne basculante avec chasse-neige (essence) option 3. Épandeur

**Supprimer et remplacer par:**

<b>Toutes les configurations doivent inclure les exigences obligatoires suivantes:</b>			
<b>6. ÉPANDEUR</b>			
3.1	L'épandeur doit être du type entièrement hydraulique; commandé par deux (2) moteurs hydrauliques, un pour le tourniquet et un pour le convoyeur.		
3.2	La longueur extérieure de la trémie doit être d'au moins 9 pi et d'au plus 10 pi; la largeur extérieure doit être de 50 po. La longueur hors tout doit être entre 41 po et 45 po. La capacité doit être d'au moins 3 verges cubes, d'au plus 3,5 verges cubes.		
3.3	Le poids ne doit pas dépasser 1 000 lb.		
3.4	La trémie doit comporter des côtés et des extrémités en acier de calibre 16 minimum, des ailes à inclinaison de 45 degrés minimum, les rebords supérieurs formant un canal.		
3.5	Un V inversé doit être monté de série. Au moins deux supports verticaux en acier de calibre 16 sont exigés de chaque côté. Les garde-chaînes de pleine longueur doivent être en acier de calibre 16 minimum et doivent être soudés en place.		
3.6	Le plancher doit être en acier de calibre 16 minimum.		
3.7	Le convoyeur doit être du type à chaînes et à raclettes. La largeur hors tout du convoyeur doit être de 16,5 po. La chaîne doit être du type à maillons soudés en acier, avec des traverses de ¼ po x 3/4 po.		
3.8	<b>Plaques de protection supérieures en deux pièces et amovibles ou un écran supérieur plat avec tige de ¼ po de diamètre.</b>		
3.9	<b>Trousse d'arrimage :</b> L'épandeur doit être retenu en place à l'aide de deux anneaux soudés à l'avant de la benne basculante, et être arrimé à l'aide de deux chaînes de qualité supérieure et des boulons en U. Une barre d'acier faite sur mesure doit être fabriquée pour retenir l'arrière de l'épandeur. Elle doit être fixée à l'épandeur de manière à pouvoir être rattachée aux verrous du hayon arrière de chaque côté de la benne basculante. Le système à crochets de la benne basculante doit retenir la barre en place à l'arrière.		
3.10	Le disque du tourniquet doit avoir un diamètre de 14,5 po et comporter au moins quatre (4) ailettes. Trois (3) déflecteurs réglables extérieurs doivent être prévus pour assurer un contrôle complet de la direction d'épandage (vers l'arrière, la gauche, la droite) et la concentration (faisceau étroit ou pleine largeur). La largeur d'épandage doit être comprise entre 2 pi et 40 pi.		
3.11	Un vibreur de 12 V c.c. doit être monté sur le corps de la trémie. Il doit être commandé depuis l'intérieur de la cabine à l'aide d'un interrupteur marche/arrêt (ON/OFF).		

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS DEMEURENT INCHANGÉS.**